

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03216

Numéro SIREN : 492 661 517

Nom ou dénomination : LE MOULIN DE RUDELLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/041959

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime fiscal normal
Si l'IMP est un exercice, cocher la case ci-contre				
Si l'IMP est en régime normal de taxation au forfait, art. 2109-010 (entreprises de transport maritimes), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL MOULIN DE RUIELLE 130 rue de Gagny 31600 MURET			
SIRET 49266151700010		MCI contact@moulinderuelle.com	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A I° du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Hébergement touristique et autre héberge Si vous avez changé d'activité cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		3 594	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A					
Bassins urbains à dynamisme (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier coxex		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement transmettre le formulaire n° 2065-SD par voie électronique. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Prévisions des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AOC GASCOGNE OCCITANE - 31 228 avenue des Pyrénées CS 60225 31605 MURET CEDEX Tél : 0534468181			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
			Date : 28/10/22 Lieu : MURET
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire GERANTF HIMDLOI LISA	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :		Signature <i>Cordis Contoire</i>	

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).


N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MOULIN DE RUDELLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise <u>130 rue de Gagin 31600 MURET</u>		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 2 6 6 1 5 1 7 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	126	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	182 683	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	147 038	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	345 371	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	2 350	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	253 838	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 575	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	29 248	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	86 257	
	Autres créances (3)	BZ	CA	80 241	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
CREANCES	Disponibilités	CF	CG	310 784	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 454	
	TOTAL (III)		CJ	CK	510 559
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	764 397
	Rechts : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL MOULIN DE RUDELLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6.000.....)	DA			6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			194 166
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			-9 254
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			150 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			145 608
	Dettes fiscales et sociales	DY			39 745
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			20 800	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			216 733
	TOTAL (IV)	EC			572 885
	Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			764 397
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			572 885	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)
DGFIP N° 2052 - SD 2022

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	191 563	FH		FI	191 563	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	191 563	FK		FL	191 563	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 959	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 748	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	195 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 580	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-1 575	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	97 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 719	
	Salaires et traitements *					FY	51 960	
	Charges sociales (10)					FZ	44	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	49 555
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 759	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	203 963	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-8 694	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	515	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	515	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-515	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-9 209	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MOULIN DE RUDELLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 45	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI -45	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 195 270	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 204 523	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN -9 254	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 1 959
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A9	
	Facultatifs	A6		
	Obligatoires	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	amende		45	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 31/12/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col.1 - col.2] - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL MOULIN DE RUDELLE				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	126	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	286 054	KN	KO		
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	2 856	KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	149 232	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	399 701	KW	KX			
		Matériel de transport *	KY	42 600	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	40 982	LC	LD	5 154		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes	LK		LL	LM				
	TOTAL III		LN	921 425	LO		LP	5 154	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T			
	Autres participations	8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 350	1U		1V			
	TOTAL IV		LQ	2 350	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	923 901	ØH		ØJ	5 154		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW	126	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	286 054	MF
	Installations gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH	2 856	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	149 232	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	MN	399 701	MO
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	42 600	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	46 136	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	926 579	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	1J		2E		2F	2 350	2G	
	TOTAL IV		1B		NJ		NK	2 350	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	929 056	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1.4 #

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	126	PF		PG		PH	126		
TOTAL I		RK	126	RM		RN		RO	126		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	167 227	PS	15 456	PT		PU	182 683		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 547	QA	491	QB		QC	147 038		
Autres immobilisations	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD	236 595	QE	27 518	QF		QG	264 113		
	Matériel de transport	QH	37 725	QI	4 875	QJ		QK	42 600		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 443	QM	1 214	QN		QO	38 657		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	625 536	QV	49 555	QW		QX	675 091		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	625 663	ØP	49 555	ØQ		ØR	675 218		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9				T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO	
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise SARL MOULIN DE RUDELLE Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 350	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	86 257		86 257		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	73		73		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28		28	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	79 608		79 608		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	532		532		
	Charges constatées d'avance	VS	2 454		2 454		
TOTAUX		VT	171 302	VU	168 952	VV	
RENVUJIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	150 000		150 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 608		145 608		
Personnel et comptes rattachés		8C	982		982		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 809		9 809		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 953		28 953		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 800		20 800		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	216 733		216 733		
TOTAUX		VY	572 885	VZ	572 885		
RENVUJIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	30 992	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET [] Néant [] * Exercice N. clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for description, code, and amount. Rows include: Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR), Avantages personnels non déductibles, Amortissements excédentaires, Taxe sur les voitures de sociétés, Fraction des loyers à réintégrer, Provisions et charges à payer non déductibles, Amendes et pénalités.

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7

Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I 5 660

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 - B-SD, cadre III)

Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *

Majoration d'amortissement*

Table with columns for description, code, and amount. Rows include: Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies) K9, S.I.L.C (art 208C) K3, Z.F.U.-TE (art 44 octies A) ØV, Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) PP, Entreprises nouvelles (art 44 septies) L2, J.E.I. (art.44 sixies A) L5, Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA, Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) XC, Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies) PB

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé { dont déduction exceptionnelle (art 39 decies) X9, dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) YA, dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) YB, dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) YI, dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL, dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E) YH, dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) YC, dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) YD, Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

TOTAL II 9 254

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) XI, déficit (II moins I) XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) * XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 3 594

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Handwritten signature

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL MOULIN DE RUDELLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	30 287
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	30 287
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	3 594
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	33 881
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	216
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MOULIN DE RUDELLE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	230 068	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		ZD		ZE		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-35 902			ZF		ZG	194 166	ZH	194 166	
	Prélèvements sur les réserves	ØE										
	TOTAL I	ØF	194 166			TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ		YR		YS		
	- Engagements de crédit-bail immobilier											
	- Effets portés à l'escompte et non échus											
DETAILS DES POSTES AUTRES ALCHALS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	1 437	XQ	87 725	YU		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8										
	- Personnel extérieur à l'entreprise							SS	1 247	YV		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	7 512	ZJ	97 921		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 964	9Z	755		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS							YX	2 719		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	70 328	YZ	2 613			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)					ØB		ØS				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK					%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									ZR	
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

Copyright Groupe SA (2022) ISACOMPTA

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
							⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne ⑧)		⑨			
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 18 à 20 de la colonne ⑧)		⑩			
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 %		⑪	avec une ventilation par taux		⑫

Copyright Groupe S.A (2022) ISACUMF1A

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DH
H.

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE

Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
- ² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MOULIN DE RUDELLE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL MOULIN DE RUDELLE											Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le : 01/01/2021				et clos le : 31/12/2021				Durée en nombre de mois			1 2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS															
Effectif moyen du personnel * :											YP	1			
Dont apprentis											YF				
Dont handicapés											YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale											RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE															
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											OA	191 563			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées											OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges											OT				
TOTAL 1											OX	191 563			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OH	1 748			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											OE				
Subventions d'exploitation reçues											OF				
Variation positive des stocks											OD	1 575			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											XT				
TOTAL 2											OM	3 323			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾															
Achats											ON	6 648			
Variation négative des stocks											OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances											OR	18 043			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OS	74 700			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée											OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OW	1 759			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OY				
TOTAL 3											OJ	101 149			
IV - Valeur ajoutée produite															
Calcul de la Valeur Ajoutée											(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	93 737	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.											SA	93 737			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre											EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)											GX	191 563	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)											HX				
Période de référence											GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1	
Date de cessation											HR	/ / / / / /			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.															

121

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG) (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACUMPLIA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

**Société commerciale au capital de 6 000 euros
RCS Toulouse 492661517**

**SARL MOULIN DE RUDELLE
130 Rue de GAGIN
31600 MURET**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 juin 2022

RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2021

Le 30 juin 2022 à 10 heures 30, sous la présidence de **Madame HIMBLOT Lisa, associée de la SARL LE MOULIN DE RUDELLE**, SARL au capital de 6 000 euros, dont le siège social est 130 Rue de GAGIN 31600 Muret, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 492661517 et gérante de ladite société.

Madame HIMBLOT Lisa,
- titulaire de 30 parts sociales,

Monsieur HIMBLOT Bruno,
- titulaire de 30 parts sociales,

Associés de la société SARL MOULIN DE RUDELLE se sont réunis au siège social, en vertu des dispositions statutaires.

Le président met à disposition :

- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels,

Puis, il constate

- Que les associés sont présents,
- Que les associés ont pu valablement prendre connaissance du projet des résolutions.

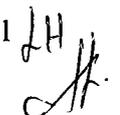
L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour, à savoir :

- rapport du gérant sur l'exercice écoulé
- approbation des comptes
- affectation du résultat
- approbation du bilan au 31 décembre 2021
- rémunération du travail et de la gérance

Après échange de vues, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE ECOULE

L'assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 déclare l'adopter à l'unanimité.



APPROBATION DES COMPTES

Les associés prennent connaissance du compte de résultat et du bilan de fin d'exercice qui fait apparaître un résultat déficitaire de 9 253.75 Euros.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné à la gérance de sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le déficit de l'exercice se monte à 9 253.75 euros.

Compte tenu de l'existence d'une réserve légale de 600 euros et d'un report a nouveau de 194 166 euros, l'assemblée générale approuve la proposition de répartition du résultat qui lui a été présentée.

- Compte autres réserves : 100 000.00 euros
- Report a nouveau : 84 912.38 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN A LA CLOTURE

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'état du solde du compte courant associé arrêté au 31 décembre 2021, tels que précisés ci-dessous, et résultant des mouvements comptables de l'exercice.

Monsieur et Madame HIMBLOT : - 79 608.33 euros

Les associés ont pris connaissance que le compte courant associé est débiteur et des conséquences juridiques, fiscales et sociales que cela implique et vont prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation du compte sur les mois avenir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA GERANCE

Pour l'année 2021, la rémunération de Lisa Himblot a été de 38 002 euros.

Pour l'exercice à venir, la rémunération du travail et du mandat de gérance est fixée à :

- Lisa Himblot 2 500 € par mois

Les cotisations sociales du gérant sont prises en charge par la société, au titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

Fait à Muret le 30 juin 2022.

Signature des associés (Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Madame Lisa HIMBLOT

Monsieur Bruno HIMBLOT



**Société commerciale au capital de 6 000 euros
RCS Toulouse 492661517**

**SARL MOULIN DE RUDELLE
130 Rue de GAGIN
31600 MURET**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour votre information il vous a été envoyé, avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- le texte des résolutions soumises à votre approbation

ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice écoulé a permis d'atteindre un chiffre d'affaires net de 191 288.14 € dont 186 288.14 euros de redevances de location gérance. Par commun accord entre les parties le contrat de location s'est arrêté en novembre 2021. La société Moulin de Rudelle a donc repris l'activité d'exploitation du Moulin de Rudelle de location de chambre, gîte et salle de réception en décembre 2021 pour un chiffre d'affaires de 5 274.75 euros. La société a également repris les acomptes sur mariage versés dont les réceptions sont prévus sur les années 2023 et 2024 pour un montant de 43 583.43 euros ht.

RESULTATS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est déficitaire et se monte à – 9 253.75 euros.

La gérance propose l'affectation du résultat suivante :

- Le résultat est affecté au compte « report à nouveau » : - 9 253.75 euros

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée a la COVID-19 a affecté l'activité économique et commerciale de la société à partir de mi-mars 2020. La société étant devenue loueur de fonds de commerce depuis le 01 novembre 2019, elle a été impactée indirectement par le manque d'activité de son locataire gérant. Les mesures afin de repousser les loyers sur le bien immobilier ont été négociés avec le propriétaire permettant d'accorder des délais de règlement au locataire gérant en 2020 et 2021. Fin 2021 l'activité a repris l'activité d'exploitation à la suite du locataire gérant et repris les contrats des mariages prévus et repoussés sur 2022 et 2023.

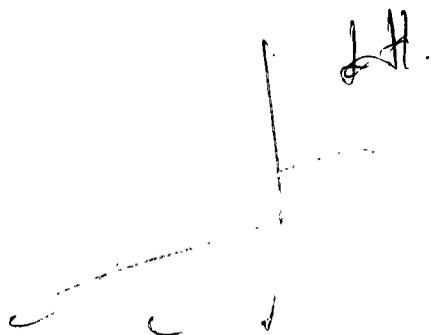
A ce stade il est impossible de chiffrer l'impact que cette épidémie aura sur les comptes 2022.



Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, en vous invitant à voter le texte des résolutions qui vont suivre.

Fait à Muret, le 30 juin 2021
La gérance

A handwritten signature consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal stroke extending to the left. To the right of the vertical part of the 'L' are the initials 'LH.'.